

COMITE SYNDICAL

Procès-Verbal n° 162

Séance du 29 mars 2023

ORDRE DU JOUR

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

2) APPROBATION DES PROCES VERBAUX :

- PV n° 158 du Comité Syndical du 22 juin 2022
- PV n° 160 du Comité Syndical du 16 novembre 2022
- PV n° 161 du Comité Syndical du 14 décembre 2022

3) DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

- **Délibération 1-01**
COMMUNE D'ESSARS – DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON
- **Délibération 1-02**
COMMUNE D'AUCHEL – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON
- **Délibération 1-03**
COMMUNE D'OBLINGHEM - TRANSFERT DE COMPÉTENCE
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON
- **Délibération 1-04**
COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES - TRANSFERT DE COMPÉTENCE
Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON

RESSOURCES HUMAINES

- **Délibération 1-05**
PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Rapporteur : Patrick BELLAMY-FERAND
- **Délibération 1-06**
PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE
Rapporteur : Patrick BELLAMY-FERAND
- **Délibération 1-07**
PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
Rapporteur : Patrick BELLAMY-FERAND

- **Délibération 1-08**
PERSONNEL – PLAN DE FORMATION
Rapporteur : Patrick BELLAMY-FERAND

FINANCES

- **Délibération 1-09**
EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL
Rapporteur : Bertrand DELORY
- **Délibération 1-10**
EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE
CREMATORIUM
Rapporteur : Bertrand DELORY
- **Délibération 1-11**
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 ETABLIS PAR MR NICOLAS DEFOORT, RECEVEUR
Rapporteur : Bertrand DELORY
- **Délibération 1-12**
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Rapporteur : Bertrand DELORY
- **Délibération 1-13**
BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2022
Rapporteur : Bertrand DELORY

SOLIDARITE SANTE – AIDE A DOMICILE

- **Délibération 5-01**
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT Á DOMICILE – TARIFS HORAIRES DE CERTAINES PRESTATIONS – EXERCICE 2023.
Rapporteur : Alain DELANNOY

4) COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et
d'affichage : 23 mars 2023

Présents à la séance : 81

Compte-rendu de la séance :
30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des Fêtes de Chocques, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 23 mars 2023.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE, Mme GOUILLART, M. LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, BRIGE, Mme BERROYER, MM. SCALONE, JEVTOVIC, Mme PHILIS, M. SOLHEID, Mme HARFAUX HAELEWYN, M. KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : MM. FIGENWALD, BEAUVOIS, DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. DUMUR ; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Le délégué de la commune de Fouquières-lez-Béthune : M. WYNNE ; Le délégué de la commune de Gonnehem : M. ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : M. CARAMIAUX, Mme SAUVAGE, M. DESCAMPS, Mme LECOMPTE, M. FAVIER, Mme POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERVIN, M. JOMBART, Mme MONVOISIN ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Les délégués de la commune de Marles-les-Mines : M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. BOBEK, COUVILLERS, Mme BACHELET ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. SWITALSKI, NOREL, Mmes ANTKOWIAK, BACLET, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Saily-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme

BUISINE ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, MM. FLORCZYK, DUFLOS ; Le délégué de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Ont donné pouvoir : M. PERRIN à M. JEVTOVIC, Mme CHOCHOI à Mme PHILIS, Mme BEIGNIER à Mme LOISEAU, Mme LEFEBVRE à M. BEAUVOIS, Mme VANBERGUE à M. FIGENWALD, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. FONTAINE à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES.

Se sont fait représenter : M. GACQUERRE par Mme GOTTRAND, M. CAUET par Mme BREUVART-PETITPAS, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. BEUGIN par M. DUMUR, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme LEFEBVRE par Mme MONVOISIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE par Mme BACHELET, Mme GODART par Mme LEPINE,

Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, MM. GACQUERRE, PERRIN, Mme CHOCHOI, M. CAUET, Mme BEIGNIER, Mmes LEFEBVRE, VANBERGUE, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. BEUGIN, M. BONNIERE, MM. DOUVRY, QUENIART, Mme DUBY, MM. DELORY, VAAST, FONTAINE, Mme LEFEBVRE, M. DELANNOY, Mmes CARON, SZYMKOWIAK-BLASCHKE, M. BLONDEL, Mmes GODART, BASSOM.

M. Jean-Marie CARAMIAUX, délégué titulaire de la commune de Hersin-Coupigny, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Bonsoir à tous, j'invite chacun à rejoindre sa place.

Je laisse la parole à Yvon, Monsieur le Maire de Chocques, qui nous fait le plaisir de nous recevoir dans sa belle salle des fêtes.

Yvon MASSART :

Bonsoir à toutes et à tous. Merci Monsieur le Président. Je crois que vous avez déjà eu l'occasion de venir à Chocques, je ne vais donc pas vous rappeler que Chocques se situe entre Lillers et Béthune. C'est un avantage géographique parce que les gens de Lillers qui s'arrêtent sur la route de Béthune

font marcher le commerce. Et certaines personnes de Béthune viennent même exprès sur Chocques pour y acheter des produits. Vous avez pu également voir notre petit parc très agréable l'été, pour les promenades ou pour faire des photos de mariage. Nous avons rénové notre centre-ville. Sur le territoire du SIVOM nous avons une position assez centrale ce qui est appréciable. Nous sommes donc très contents, avec les élus, de vous accueillir ce soir. Et la situation sanitaire due au COVID s'améliorant, vous aurez l'occasion de partager le verre de l'amitié offert par la commune à la fin de la séance. Merci à tous.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Monsieur le Maire. Effectivement ce sera la première fois que nous partagerons un verre de l'amitié depuis le début du mandat.

Avant d'entamer ce comité, je voudrais qu'on puisse avoir une pensée pour deux personnes qui nous ont quittés. Tout d'abord pour Monsieur Christophe DEPLANQUE qui était l'un des élus de la commune de Noeux-les-Mines. Il est décédé le 24 décembre dernier et était délégué titulaire au sein de ce comité syndical. Il nous a quittés trop tôt à l'âge de 51 ans. Parallèlement à sa carrière professionnelle de chimiste au sein de l'entreprise COMMENPLUS à Labourse, il était très investi dans le domaine associatif, que ce soit auprès de la Maison d'arrêt de Béthune, du Secours Populaire, des Anciens combattants ou des Gardes d'honneur de Notre-Dame-de-Lorette. Elu en 2020, il avait été nommé conseiller municipal délégué en charge du devoir de mémoire et des associations patriotiques. J'adresse toutes nos condoléances à Monsieur Serge MARCELLAK, Maire de Noeux-les-Mines, ainsi qu'à ses élus ici présents. C'était un fidèle du SIVOM, il venait souvent et je souhaitais qu'on ait une pensée pour lui.

La deuxième personne à qui je voulais rendre hommage ce soir, et là j'adresse nos condoléances à Bruno CHRETIEN et à l'ensemble de ses élus de Verquigneul, puisqu'il s'agit de l'ancien maire Monsieur Henri BOULET, décédé le 18 février 2023, à l'âge de 84 ans. Ancien Maire de Verquigneul mais aussi ancien adjoint au maire de Béthune lorsque les deux communes étaient fusionnées, il avait également été Vice-Président de notre syndicat de 1998 à 2001, puis de 2008 à 2014.

Parallèlement à sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieur en plasturgie, il avait accompli plusieurs mandats, totalisant 42 années comme élu. Il était également membre de la Confrérie des charitables et garde d'honneur de Notre-Dame-de-Lorette.

Au SIVOM, il fut élu en 1998 Vice-Président assurant la présidence de la Commission Equipement ; puis à nouveau de 2008 à 2014, en charge des établissements d'accueil pour personnes âgées.

En hommage à ces deux personnes, importantes pour le SIVOM, qui nous ont quittés, je vous propose d'observer une minute de silence.

(silence)

Merci pour eux, merci à vous.

Je vais vous faire lecture des procurations et des personnes excusées (cf. état des présences ci-dessus).

Il nous reste à désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre alphabétique nous en arrivons à la lettre H, comme la commune de Hersin-Coupigny. Est-ce que Monsieur le Maire d'Hersin-Coupigny accepterait d'être notre secrétaire de séance ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Non. Jean-Marie tu es donc désigné secrétaire de séance. Merci à toi.

Avant d'entamer cette séance, il nous faut approuver les procès-verbaux des derniers comités syndicaux, celui du 22 juin, celui du 16 novembre et celui du 14 décembre 2022.

Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ? Aucune, je considère donc qu'ils sont approuvés.

Nous pouvons entamer ensemble l'ordre du jour et nous commençons avec la délibération 1-01.

Il s'agit de désigner de nouveaux délégués pour la commune d'Essars.

1-01 - COMMUNE D'ESSARS – DÉSIGNATION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil Municipal de la commune d'Essars, a procédé au remplacement de :

- Madame Rebecca THOMAS, déléguée titulaire au sein de la Commission Jeunesse-Restauration par Monsieur Marc VASSEUR

- Monsieur Antoine BOUCKÉ, délégué suppléant au sein de la Commission Jeunesse-Restauration par Monsieur Jean-Charles BREHON.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal d'Essars.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-01 est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante concerne la commune d'Auchel

1-02 - COMMUNE D'AUCHEL – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ

Par délibération du 6 février 2023, le Conseil Municipal de la commune d'AUCHEL, a procédé au remplacement de Madame Véronique CLERY, déléguée titulaire au sein du comité Syndical, par Madame Véronique DIERS.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal d'AUCHEL.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-02 est adoptée à l'unanimité.

1-03 - COMMUNE D'OBLINGHEM – TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Par délibération en date du 19 janvier 2023, la commune d'Oblinghem a décidé de transférer au SIVOM de la Communauté du Béthunois la compétence appartenant au bloc de compétences « VIE QUOTIDIENNE » suivante :

- Espaces Publics :
 - Serres : production de plantes et arbres et réalisations paysagères.

Monsieur le Président informe le comité syndical du transfert de cette compétence par la commune d'Oblinghem au SIVOM de la Communauté du Béthunois à compter du 19 janvier 2023.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Pour la délibération suivante, la commune d'Oblinghem se propose de nous transférer la compétence « Serres : production de plantes et arbres et réalisations paysagères ».

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Adoption à l'unanimité.

Cette compétence nous est donc transférée. Merci à la commune d'Oblinghem pour sa confiance renouvelée.

1-04 - COMMUNE DE NOEUX-LES-MINES – TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Par délibération en date du 25 janvier 2023, la commune de Nœux-les-Mines a décidé de transférer au SIVOM de la Communauté du Béthunois la compétence appartenant au bloc de compétences « VIE QUOTIDIENNE » suivante :

- Espaces Publics :
 - *Equipements de défense incendie : interventions sur les équipements de défense incendie, réalisation des travaux correspondants.*

Monsieur le Président informe le comité syndical du transfert de cette compétence par la commune de Nœux-les-Mines au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Délibération 1-04, la commune de Nœux-les-Mines nous transfère la compétence « Equipements de défense incendie interventions sur les équipements de défense incendie, réalisation des travaux correspondants »

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Merci à la commune de Noeux-les-Mines pour le transfert de cette compétence supplémentaire.

Je voulais vous préciser que depuis le début de ce mandat, nous avons eu le transfert de 107 compétences supplémentaires par 22 communes dont 69 compétences par les 5 nouvelles communes qui nous ont rejoints. C'est une phase de développement forte du SIVOM et je le dis à chaque fois, au nom des vice-présidents et de l'ensemble de l'équipe, un grand merci pour votre confiance renouvelée et pour les compétences supplémentaires que vous nous transférez. Nous le verrons tout à l'heure avec le compte administratif, mais ce développement de nos activités nous permet d'avoir plus d'équipements, plus de personnel et de vous rendre un meilleur service public. Je vous rappelle les principes du SIVOM, l'union fait la force, on se regroupe pour faire ensemble ce qu'on ne pourrait pas faire seul.

Nous en arrivons aux délibérations intéressant les ressources humaines et je laisse la parole à Patrick BELLAMY-FERAND.

1-05 - PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 22 mars 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation du SIVOM et de ses compétences afin d'accompagner les projets, toujours mieux répondre aux attentes des communes et poursuivre son développement,

Monsieur le Président propose au comité syndical :

> Pôle Solidarité-Santé, Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

La suppression de 20 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La suppression d'1 poste du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023

> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Frédéric Degeorge

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux d'animation à compter du 1^{er} avril 2023.

> Pôle Solidarité-Santé, EHPAD Marie Curie

La suppression de 2 postes du cadre d'emplois des Aides-soignants territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023 et la création consécutive de 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification de 2 postes du cadre d'emplois des Agents sociaux territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

> Pôle Restauration Collective

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 1^{er} avril 2023.

> Pôle Services Techniques

La modification d'un poste du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

La modification de 3 postes du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux à compter du 1^{er} avril 2023.

L'annexe jointe à la délibération détaille les modifications concrètes du tableau des emplois.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.

Patrick BELLAMY-FERAND :

Merci Monsieur le Président, bonsoir à toutes et à tous.

Pour la délibération 1-05, comme à chaque fois il s'agit d'autoriser la modification du tableau des emplois suite aux évolutions organisationnelles du SIVOM, aux évolutions statutaires et à l'évolution des agents. Les modifications proposées concernent des ajustements sur des postes existants et la

suppression de postes qui ne sont plus utilisés depuis plusieurs années et qui ne répondent plus à la réalité du terrain. Ces suppressions de poste n'impactent donc aucun personnel.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Patrick, pour ces précisions purement techniques, vous l'avez compris il n'y a pas d'agent derrière, il s'agissait de postes qui avaient été ouverts, qui étaient vacants, mais plus nécessaires au fonctionnement de notre structure.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-05 est adoptée à l'unanimité.

Toujours Patrick pour la délibération suivante.

1-06 - PERSONNEL – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 22 mars 2023,

Compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour l'année 2023, tant sur les pôles métiers (activité des services techniques, de l'UCPR ou des centres de loisirs) que sur les pôles supports (accompagner les pôles métiers en période bien particulière),

Monsieur le Président propose au comité syndical :

- ***Pour le Pôle Solidarité-Santé, de créer, des postes dans les différents établissements du pôle pour permettre aux services de fonctionner à l'approche et durant la période estivale :***

Au sein du SPASAD

Grade :	Psychologue
Budget :	540 - SAAD
Temps de travail :	Temps non complet, 7 heures par semaine
Nombre de Poste :	1 poste

Grade : *Agent social*
Budget : *540 - SAAD*
Temps de travail : *Temps non complet, 85 heures mensuelles*
Nombre de Postes : *5 postes*

Au sein de l'EHPAD Marie Curie

Grade : *Infirmier en soins généraux*
Budget : *731*
Temps de travail : *Temps complet*
Nombre de Poste : *1 poste*

Grade : *Agent social*
Budget : *722/723*
Temps de travail : *Temps non complet, 80%*
Nombre de Postes : *2 postes*

- ***Pour le Pôle Enfance-Jeunesse, de créer, un poste dans les différentes crèches du pôle pour permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par les nouveaux accueils :***

Au sein des deux crèches

Grade : *Agent social*
Budget : *Crèches (en fonction des besoins)*
Temps de travail : *Temps complet*
Nombre de Poste : *1 poste*

La rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1^{er} échelon du grade de recrutement et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget des services concernés.

Patrick BELLAMY-FERAND :

La délibération 1-06 concerne l'accroissement saisonnier d'activité. Il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents, compte tenu de la nécessité de répondre aux besoins saisonniers de l'activité spécifique des différents pôles du SIVOM pour l'année 2023 :

Pour le Pôle Solidarité Santé :

- **Au service d'aide à domicile :**
Pour soutenir au mieux les personnes prises en soin par le service, un poste de psychologue à 7 heures par semaine est proposé. Il correspond également aux financements perçus par le SAAD pour cet accompagnement.
De plus, pour la période estivale, le service recrute des agents sociaux sur un temps non complet de 85 heures par mois pour garantir une bonne prise en charge sur cette période.

- A l'EHPAD Marie-Curie :
Un poste d'infirmier à temps complet, ainsi que 2 postes d'agents sociaux à 80% d'un temps complet, pour permettre une continuité de service en période estivale.

Pour le Pôle Enfance Jeunesse :

Un poste d'accompagnement de l'enfant (grade d'agent social) à temps complet, pour permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par les nouveaux accueils.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Patrick.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-06 est adoptée à l'unanimité.

Encore Patrick pour la délibération suivante.

1-07- PERSONNEL – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois non permanents nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1°,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 22 mars 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2023,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de décider :

- **Pour le Pôle Restauration Collective**, de créer, 2 postes d'adjoint technique pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas, et son évolution suite à son installation dans la nouvelle unité centrale de production des repas :

Cadre d'emplois :	Adjoint Technique
Budget :	610 (restauration collective)
Temps de travail :	Temps complet, 35 heures hebdomadaires
Nombre de postes :	2 postes

- **Pour le CSAPA, Pôle Santé Solidarité**, la création d'un emploi d'infirmier non permanent, pour permettre de gérer les demandes de prise en charge qui sont réorientées compte tenu des besoins vers un profil d'infirmier. Cette création est proposée selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois : Infirmier territorial en soins généraux

Budget : CSAPA - 510

Nombre : 1 poste à temps non complet de 85 heures mensuelles (56% d'un TC)

- **Pour le Pôle Solidarité-Santé**, de créer, des postes dans les différents établissements du pôle pour permettre aux services de fonctionner en prenant en charge les tâches supplémentaires engendrées notamment par la crise sanitaire :

Au sein du SPASAD

Grade : Psychologue

Budget : 540 - SAAD

Temps de travail : Temps non complet, 7 heures par semaine

Nombre de Poste : 1 poste à partir du 1^{er} octobre

Grade : Agent social

Budget : 540 - SAAD

Temps de travail : Temps non complet, 108 heures mensuelles

Nombre de Postes : 2 postes

Au sein de l'EHPAD Marie Curie

Grade : Agent Social

Budget : 722/723

Nombre de Postes et quotité :

1 poste à TNC (85% soit 29h45 heures hebdomadaires)

4 postes à TC

Au sein de l'EHPAD Frédéric Degeorge

Grade : Agent Social

Budget : 730/732

Nombre de Postes et quotité :

3 postes à TNC (75% soit 26.25 heures hebdomadaires)

2 postes à TNC (80% soit 28 heures hebdomadaires)

4 postes à TC

Au sein des deux EHPAD (en fonction des besoins)

Grade : Infirmier en soins généraux

Budget : en fonction des besoins

Nombre de Poste et quotité : 1 poste à TC

- **Pour le Pôle des Services Techniques**, la création de 3 emplois d'adjoint technique non permanents. Dans le cadre de la mise en place des poursuites des interventions et des projets dans cette compétence, il est proposé de renforcer l'équipe par le recrutement temporaire d'un agent, pour permettre la bonne réalisation de toutes ces missions. Cette création est proposée selon les modalités suivantes :

Cadre d'emploi :	Adjoint Technique
Budget :	Voirie (321 et 332)
Temps de travail :	Complet
Durée :	12 mois (à compter du début du contrat)
Nombre :	3 postes

La rémunération des agents contractuels recrutés sur ces différents postes sera calculée sur la base du traitement brut et de l'indemnité de résidence afférant au 1^{er} échelon du grade de recrutement ou si l'expérience venait à le justifier un échelon supérieur pourra être utilisé et, éventuellement, des indemnités s'y rattachant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget du service ou de la compétence concernée.

Patrick BELLAMY-FERAND :

Pour la délibération 1-07, il s'agit d'autoriser la création de postes non permanents afin de prévoir des recrutements supplémentaires dans le cadre des accroissements d'activités temporaires pour les différents pôles du SIVOM sur l'année 2023 :

Pour le Pôle Restauration Collective, 2 postes d'adjoint technique à temps complet, pour permettre le bon fonctionnement de la production des repas, et son évolution suite à son installation dans la nouvelle unité centrale de production des repas.

Pour le Pôle Solidarité Santé :

- Au CSAPA : Un emploi d'infirmier à temps non complet (85 heures par mois), pour permettre de gérer les demandes de prise en soin qui sont réorientées, compte tenu des besoins, vers un profil d'infirmier.
- Au service d'aide à domicile : Dans le prolongement de l'ASA proposé, il est proposé un poste de psychologue à 7 heures par semaine. Il correspond également aux financements perçus par le SAAD pour cet accompagnement. Ce support sera ouvert à compter du 1er octobre, dans la continuité du besoin saisonnier si cela se justifie.
Il est également proposé de créer 2 postes d'auxiliaires de vie à 108 heures, pour permettre de garantir une continuité dans la prise en soin des personnes âgées.
- En EHPAD : un support non permanent d'infirmier est créé à temps complet. Il permettra d'avoir un renfort dans les équipes dans l'un des EHPAD, selon le besoin.
Des agents sociaux permettront d'intervenir en renfort pour aider lorsque la charge de travail est plus importante. A Marie Curie : 4 sont proposés à temps complet et 1 à temps non complet à 85% d'un temps complet), à Frédéric Degeorge : 4 à temps complet, 2 à 80% d'un temps complet et 3 à 75% d'un temps complet

Pour le Pôle des Services Techniques : Il est proposé de créer 3 emplois d'adjoints techniques à temps complet pour permettre la bonne prise en charge des interventions et projets dans les compétences de voirie.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Patrick.

Est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

La délibération 1-07 est adoptée à l'unanimité.

Pour la délibération 1-08, toujours Patrick.

1-08 -PERSONNEL – PLAN DE FORMATION

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.115-4, L.215-1 et de L.421-1 à L.424-1 ;

Vu le code du travail ;

Vu l'ordonnance 2021-658 du 26 mai 2021 renforçant la formation de certains agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu le décret 2007-1845 du 26 décembre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n°2008-512 et 2008-513 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux.

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,

Vu l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Social Territorial dont dépend la collectivité.

Vu qu'il appartient à l'organe délibérant du SIVOM de la Communauté du Béthunois, sur proposition de l'autorité territoriale, de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi 2007-209 du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 mars 2023,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances en date du 22 mars 2023.

Monsieur le Président demande au comité syndical d'adopter le plan de formation pluriannuel 2023-2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Ce plan de Formation, présenté lors du Comité Syndical, recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Il traduit pour la période 2023-2026 les besoins de formation individuels et collectifs, lesquels seront hiérarchisés en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et/ou stratégiques de développement de notre collectivité.

Il permet également d'identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur compte personnel de formation.

Patrick BELLAMY-FERAND :

Il s'agit d'adopter le plan de formation du SIVOM pour la période 2023-2026.

Obligatoire depuis 2007, le plan de formation permet de répondre simultanément au développement des compétences des agents et à celui du SIVOM. Il reprend les obligations de formation, les besoins individuels de formation et les orientations politiques ou stratégiques en la matière.

7 axes forts ont été identifiés pour ce plan pluriannuel :

- Axe 1 : Développement de la culture territoriale,
- Axe 2 : Hygiène et sécurité au travail,
- Axe 3 : Professionnalisation de l'ensemble des agents,
- Axe 4 : Renforcer les compétences managériales pour accompagner au mieux les agents sur le terrain,
- Axe 5 : Accompagnement de nouvelles compétences,
- Axe 6 : Accompagnement dans le déploiement des nouveaux outils ou établissements,
- Axe 7 : Accompagnement des services dans l'évolution législative.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Patrick. Ce plan de formation est un document très important puisque nous avons 530 agents au SIVOM qui exercent 119 métiers différents. Cette pluralité de métiers est l'une des particularités de notre collectivité puisque nous rendons beaucoup de services publics, de différentes sortes et de différents types. Nous nous sommes donc enfin dotés d'un important plan de formation pour accompagner nos agents et leur permettre d'exercer leur métier de mieux en mieux, des métiers qui évoluent, qui se modernisent, des métiers qui se mécanisent pour certains, qui se numérisent pour d'autres. Ce plan de formation permettra également, à terme, à ceux qui le souhaitent de devenir manager et de pouvoir évoluer en interne dans la chaîne hiérarchique. J'en profite pour vous dire aussi, même si ça ne fait pas vraiment partie du plan de formation mais plutôt du plan de recrutement, que jusqu'à présent nous accueillions 5 personnes en alternance. 5 jeunes que nous allions chercher dans les lycées professionnels ou à l'université, pour les former puis idéalement les garder, les embaucher à la fin de leur cursus. Certains métiers, notamment des métiers des services techniques, sont effectivement en tension et on a du mal à trouver des profils opérationnels. On a décidé avec les équipes, au vu du développement du pôle des services techniques, en raison des nombreuses compétences que nous transfèrent vos communes, de passer, dès la rentrée scolaire prochaine, à 10 alternants. L'objectif étant de les former pendant 2 ans, 3 ans pour certains, et de leur proposer des postes permanents derrière, souvent en remplacement de gens qui s'apprêtent à partir en retraite. L'idée est de former des binômes entre un futur jeune retraité et un futur jeune agent du SIVOM. J'ajouterai qu'on fait un effort très particulier sur l'accueil des stagiaires école, que ce soit des stages de découverte au collège ou des stages plus professionnels de lycée ou d'université. On accueille chaque année 50 jeunes en stage dans les murs du SIVOM, qui sont issus de vos communes. N'hésitez pas, quand des jeunes viennent vers vous dans le cadre de recherches de stage, à les orienter vers nous. Si on peut leur offrir une période de stage, on n'hésite jamais à rendre ce service. C'est aussi notre contribution à ce que les jeunes puissent se former, évoluer et découvrir des métiers, les convaincre de continuer dans la voie envisagée ou au contraire, parfois, leur permettre d'en changer quand ça ne leur plait pas.

Est-ce que sur ce plan de formation il y a des oppositions ? des abstentions ?

Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons passer à la rubrique Finances, et j'excuse notre collègue Bertrand DELORY qui n'est pas là ce soir. Je vais donc essayer, sans doute sans son talent, de vous présenter les délibérations.

1- 09 - EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section de fonctionnement pour poursuivre l'activité jusqu'à présent développée, et d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'acquisition d'une machine à tracer, la réalisation de l'extension des serres, et la prise en compte des actualisations du marché de travaux de la nouvelle unité centrale de production de repas ;

Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 22 mars 2023 ;

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

OUVERTURES DE CREDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Administration générale des services techniques (f 020)</u>		
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> <i>Emprunts en euros</i>		+ 32 000.00 €
<u>Chapitre 21 Nature 2158</u> <i>Autres installations, matériel et outillage techniques</i>	+ 32 000.00 €	
<u>Voirie Signalisation (f 847)</u>		

<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 20 000.00 €
<u>Chapitre 21 Nature 215738</u> Autre matériel et outillage de voirie	+ 20 000.00 €	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Restauration collective (f 281)</u>		
<u>Chapitre 16 Nature 1641</u> Emprunts en euros		+ 175 000.00 €
<u>Chapitre 20 Nature 2031</u> Frais d'études	+ 20 000.00 €	
<u>Chapitre 21 Nature 2188</u> Autres immobilisations corporelles	+ 75 000.00 €	
<u>Chapitre 23 Nature 2313</u> Immobilisations corporelles en cours - constructions	+ 80 000.00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Frais de structure (f 020)</u>		
<u>Chapitre 011 Nature 6288</u> Autres services extérieurs	+ 7 500.00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u> Rémunération principale personnel titulaire	- 9 500.00 €	
<u>Chapitre 67 Nature 673</u> Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 2 000.00 €	

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Pour la délibération 1-09, il s'agit d'une décision modificative du budget principal et de la nécessité d'ouvrir des crédits à hauteur de 227 000.00 € en section d'investissement pour l'acquisition d'une machine à tracer, l'extension de la serre, et les actualisations des marchés de travaux de construction de la nouvelle cuisine centrale.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

1-10 - EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 des services publics industriels et commerciaux applicable aux services extérieurs des pompes funèbres ;

Vu la délibération du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 ;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en section d'investissement pour l'achat d'un scanner à cercueil et en fonctionnement pour l'admission de créances en non-valeur et en créances éteintes,

Après avis favorable de la commission administration générale planification et finances du 22 mars 2023,

DECIDE

D'autoriser les ouvertures de crédits décrites ci-dessous :

OUVERTURES DE CREDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Chapitre 21 Nature 2188</u> <i>Autres immobilisations corporelles</i>	44 500.00 €	
<u>Chapitre 021 Nature 021</u> <i>Virement de la section d'exploitation</i>		44 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Chapitre 65 Nature 6541</u> <i>Créances admises en non-valeur</i>	+ 34.00 €	
<u>Chapitre 65 Nature 6542</u> <i>Créances éteintes</i>	+ 2 000.00 €	
<u>Chapitre 023 Nature 023</u> <i>Virement de la section d'investissement</i>	+ 44 500.00 €	
<u>Chapitre 70 Nature 706</u> <i>Prestations de services</i>		+ 46 534.00 €

Pierre-Emmanuel GIBSON :

J'en arrive à la décision modificative du budget annexe du crématorium. Il s'agit d'ouvrir 44 500.00€ de crédits en section d'investissement pour l'achat d'un scanner à cercueil et 2 034.00 € en section de fonctionnement pour l'admission de créances en non-valeur et en créances éteintes.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

1- 11 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 ÉTABLIS PAR M. NICOLAS DEFOORT, RECEVEUR

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et des budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 22 mars 2023,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur avant les opérations d'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Je vous parlerai plus longuement du compte administratif mais s'agissant des comptes de gestion y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Ils sont approuvés à l'unanimité.

1-12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu les articles L 2121-14 et L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a désigné Monsieur Bruno CHRETIEN, Vice-président, pour présider la séance relative au vote du compte administratif 2022.

Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 22 mars 2023, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

LE COMITÉ SYNDICAL :

- 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les annexes jointes,*
- 2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,*
- 4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.*

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Sur le compte administratif, je ne vais pas faire très long mais je vais quand même m'y arrêter parce que c'est important, c'est le reflet de l'action du SIVOM, de ses recettes et de ses dépenses sur l'année 2022. C'est la première fois qu'on le passe aussi tôt, d'habitude on le passe en juin et je remercie Julie et l'ensemble des services, notamment les services financiers, qui ont fait un gros travail pour qu'on puisse le passer à ce comité de mars. Dans nos communes on essaie de le passer en général en mars et j'avais demandé à ce que ce soit également le cas pour le SIVOM parce qu'une fois qu'on est au mois de juin, l'année 2022 est déjà loin et on l'a parfois un peu oubliée.

Au terme de ce compte administratif 2022, le SIVOM a dépensé au total 37 588 805 € et a encaissé en recettes 38 702 303 €. Ce qui nous fait un compte administratif excédentaire de 1 113 498 €.

C'est un compte administratif tout à fait satisfaisant. Nous n'avons jamais eu, hors eau potable, un budget global aussi important au SIVOM. C'est lié aux transferts de compétences, à l'arrivée de communes supplémentaires, à l'arrivée de compétences supplémentaires également. Ce compte administratif excédentaire n'est pas exceptionnel, on n'est pas là pour faire du bénéfice et tout cet argent sera réinjecté dans le budget 2023, mais il est supérieur à ce qu'on connaissait du temps de l'eau potable et du compte administratif 2019. Il y a eu un trou d'air en 2020 avec la crise COVID qui a fortement impacté notre structure, en 2021 on a eu un effet rebond et là, sur 2022, on retrouve un excédent de compte administratif qui est à l'image de ce qu'on avait en 2016, 2017 ou 2018. On retrouve finalement, les bonnes santé et stabilité financières qui étaient celles que l'on avait du temps de l'eau potable. Cela veut dire que nous avons une bonne gestion et une solidité financière importante, ce qui est rassurant pour nos projets d'investissement.

Donc je remercie encore une fois l'ensemble des communes pour la confiance qui nous est accordée, l'ensemble des élus qui siègent en commission, en bureau ou en comité syndical, l'ensemble des vice-présidents pour le travail exemplaire qui est mené dans l'ensemble des pôles et puis Julie Courcelle et l'ensemble des services au travers des responsables qui sont au fond de la salle, pour ce travail sérieux et rigoureux. Comme je vous le disais, l'excédent sera réinjecté dans le budget 2023 et consommé par

vos communes, puisque c'est en grande partie votre argent. Et puis il y a aussi un peu d'argent qui vient des recettes propres du SIVOM qui servira à financer et à accélérer nos différents projets.

Est-ce que sur le compte administratif il y a des questions ?

S'il n'y en a pas, et comme le veut la procédure, je vais quitter la salle et laisser le deuxième vice-président, Bruno CHRETIEN, prendre les manettes du comité syndical pour le vote du compte administratif 2022.

(sortie du Président)

Bruno CHRETIEN :

Est-ce qu'il y a des objections au compte administratif ? Y a-t-il des votes contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Le compte administratif est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie, ainsi que tous les services qui y ont travaillé.

Nous pouvons faire entrer le Président.

(entrée du Président)

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Merci Bruno et encore une fois merci à tous pour cette belle unanimité qui est importante. On travaille beaucoup en commission et du coup en comité syndical ça se passe très bien.

Je voulais profiter de l'adoption du compte administratif pour vous faire un point sur quelques projets et chantiers en cours, qui avancent bien.

Tout d'abord, nous avons eu la visite de l'Etat à la cuisine centrale, opérationnelle depuis le 24 octobre 2022 sur le site de Verquigneul, pour l'obtention de l'agrément sanitaire définitif. Il nous a oralement été dit que c'était bon mais vous nous connaissez, avec Yvon on attend la confirmation écrite pour en être assuré. Mais je peux déjà vous dire que l'inauguration officielle aura lieu le samedi 8 juillet. Nous inviterons l'ensemble des élus des communes du SIVOM, ainsi que nos partenaires financeurs : l'Etat, qui a contribué à plus d'un million d'euros, la Région Hauts-de-France, la DRAAF. Nous avons eu plus de 50% de subventions sur ce projet. L'ensemble des agents du SIVOM et leurs familles seront également conviés. Ce sera, au-delà de l'inauguration, une journée « portes ouvertes » avec un barbecue le midi. Il y aura un temps inaugural un peu plus officiel pour couper le ruban parce que c'est la tradition, mais sachez qu'on va ouvrir les portes toute la journée. Vous pourrez visiter l'outil au sein de groupes guidés par notre chef Arnaud et son équipe. Les agents du SIVOM et leur famille également. Avec la COVID, on n'a pas fêté la Saint-Eloi comme on le voulait, on n'a pas non plus pu faire les vœux avec les agents comme on le voulait, cette inauguration sera donc aussi une grande fête des agents du SIVOM pour leur dire merci. Ce sera un moment fort donc je vous invite à cocher la date du 8 juillet dans votre agenda. Vous recevrez une invitation officielle mais au moins date est prise. Après cette date du 8 juillet, vous pourrez également emmener les conseils municipaux de vos communes, éventuellement vos agents de restauration scolaire, et peut-être même des parents d'élèves ou des élèves visiter la Cuisine Centrale. Il y a une salle d'animation où l'on peut

faire des ateliers. Cet outil est le nôtre, on a mis 5 millions d'euros sur la table, l'idée est qu'il soit visible et accessible à tous et pour tous.

Je remercie évidemment Yvon, Arnaud et toutes les équipes qui ont suivi le chantier et ce long projet, démarré sous le mandat précédent.

Sachez qu'on produit 5200 repas par jour dans ce nouvel équipement et que sur l'année 2022, entre l'ancien équipement de Béthune et celui de Verquigneul, on a produit 891 891 repas. Un chiffre important puisqu'on n'a jamais fait autant de repas, avec la qualité qui va avec évidemment, c'est indispensable. Cet outil était donc vraiment le bienvenu, on n'aurait pas pu continuer à pousser les murs de l'ancienne cuisine centrale encore longtemps.

Par ailleurs, nous sommes actuellement en travaux sur la commune de Verquigneul au Centre Technique Intercommunal pour l'agrandissement de nos serres. Vous commandez de plus en plus de fleurs et c'est très bien, mais nos serres étaient devenues trop petites, c'est pourquoi nous avons décidé de les agrandir d'un tiers. Et en parallèle on travaille avec l'agence de l'eau sur un projet de récupération de l'eau pluviale, l'idée étant de récupérer l'eau de pluie du Centre Technique, de la stocker dans une réserve souterraine, puis de la pomper pour arroser nos fleurs. L'objectif est d'avoir une serre 100% autonome, ne consommant plus d'eau potable. Ce projet d'enfouissement d'une réserve d'eau se fera dans un second temps, demain on fera pousser les fleurs qui embelliront vos communes sans eau potable et ça c'est extrêmement important. Donc d'abord on agrandit les serres, les travaux seront finis dans quelques semaines, et d'ici la fin de l'année on passe sur une réserve souterraine. Je remercie Alain qui suit ça de près et Sébastien HERMARY qui est aux commandes de ce projet. C'est un petit investissement, puisque ce n'est que 25 000 €, mais c'est un investissement important parce qu'on va pouvoir augmenter de plus d'un tiers la production pour vos communes.

Autre sujet important : le crématorium. Vous le savez, l'explosion d'un téléphone portable dans un cercueil lors d'une crémation a détruit l'un de nos fours. On a réparé ce four avec l'aide des assurances, et on a également refait à neuf le deuxième four. Nous avons donc aujourd'hui deux fours en parfait état de fonctionnement. On est par ailleurs en train de faire des réglages sur le gaz naturel afin d'optimiser la consommation des fours. Avant ils étaient éteints la nuit, désormais ils seront mis en veille. Le démarrage des fours consomme beaucoup de gaz. Les démarrer le lundi matin et les éteindre le samedi soir, en les laissant allumés la nuit à une faible puissance, consommera moins que si nous les éteignons toutes les nuits pour les rallumer tous les matins. On travaille le sujet avec nos prestataires. Et pour nous protéger d'un nouvel incident d'explosion dans un four, qui mettrait en danger la vie de nos personnels mais aussi la pérennité de nos équipements, on a décidé de se doter d'un scanner. Il ne s'agit pas d'un scanner comme on en trouve à l'hôpital, mais plutôt d'un scanner d'aéroports. Il sera utilisé pour voir au travers du cercueil, évidemment dans le respect de la dignité du défunt, et permettra de détecter tout corps étranger : tout ce qui a une batterie, les téléphones, parfois même des peluches ou des postes de radio. Même si les pompes funèbres sont responsables et ne doivent rien laisser dans le cercueil lors de la mise en bière et de la mise sous scellés, des familles arrivent parfois à glisser des objets sans penser à mal. On ne se rend pas compte mais une petite pile, ou une petite batterie lithium, est suffisamment puissante pour détruire un four pourtant très solide. Ce scanner est commandé et devrait arriver avant l'été. C'est 37 000 € d'investissement mais ce n'est pas une dépense superflue parce qu'une réparation de four c'est 66 000 € à chaque fois. Ça sera en plus de nature à limiter nos primes d'assurance. Lens-Liévin et la Métropole Européenne de Lille ont des scanners pour leurs crématoriums donc c'est quelque chose qui se généralise.

On a également démarré le chantier dans l'ancienne cuisine centrale à Béthune, rue Jean-Baptiste Lebas. C'est un ancien bâtiment SNCF transformé, sur une zone commerciale et on a fait le choix, plutôt que de le démolir ou de le vendre, de le conserver et d'en faire un poste de police pour la police municipale intercommunale. C'est la solution la moins coûteuse, ça évite de construire du bâtiment neuf en zone rurale sur des champs, ce qui n'est pas trop dans l'air du temps, et surtout c'est un

bâtiment qui dispose déjà, au premier étage, de vestiaires et de bureaux. Il y a donc juste à démonter la cuisine au rez-de-chaussée, ce qui a été fait en régie, réaménager un garage, une salle d'armes et on sera opérationnel, je pense d'ici la fin de l'année. On a besoin de locaux dédiés en raison de l'armement. La phase de démolition est terminée, on l'a faite nous-même, elle n'a rien coûté puisqu'on a réussi à revendre les produits métalliques et à faire reprendre ce qui n'était pas valorisable gratuitement. On a déposé une demande de subvention à la Région Hauts-de-France, et je parle aux conseillers régionaux qui sont dans la salle, Simon, Hakim ... et moi aussi finalement ! On a également demandé des subventions au Conseil Départemental et là je me tourne vers Sylvie et Jean-Pascal. Ce sont des projets qui ne sont pas très chers mais si on pouvait récupérer un peu de subventions ce serait bien.

Un autre gros projet arrive. Il ne va pas coûter cher mais est très important. Vous le savez, nous partageons le Centre Technique sur le site de Verquigneul avec la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Historiquement on gère l'eau potable et lorsque la compétence a été transférée, les services de l'Agglomération sont restés chez nous en tant que locataires. Aujourd'hui, eux comme nous, sommes trop à l'étroit. On se développe tellement qu'on a besoin de tout le Centre Technique, et l'Agglomération de son côté, souhaitant à terme mettre en régie toute la compétence Eau Potable et arrêter les délégations de service public, a également besoin de place pour étoffer ses équipes et son parc de camions. L'Agglomération va donc quitter, normalement au 1^{er} juillet, le site de Verquigneul pour s'installer à Béthune sur le site de Fleming, à l'ancienne station d'épuration du District de l'Artois, où entre temps, Béthune a installé une partie de ses services techniques. Les services de Béthune se reconcentrent donc au quai de Bruay et les services Eau Potable de l'Agglomération partent à Fleming. Nous récupérons ainsi tout l'espace du Centre Technique dès juillet et on a demandé aux services, avec l'ensemble des vice-présidents compétents, dont Gérard, de se redéployer sur le site. Nos véhicules vont donc pouvoir « dormir » à l'abri et plus dehors, nos équipes vont disposer de vrais vestiaires et de vraies douches, alors qu'aujourd'hui elles sont dans des porte-à-cabine, et elles vont pouvoir réoccuper les bureaux de la partie libérée. C'est une bonne nouvelle parce que c'est mieux pour le management, pour les conditions de travail de nos agents, pour tout le matériel neuf qu'on est en train d'acquérir et c'est surtout mieux pour tout le monde d'être chacun chez soi. Nous allons pouvoir acheter un nouveau camion poids-lourd pour la voirie, pour 240 000 €, regarder s'il ne serait pas plus intéressant d'acheter une balayeuse sur les deux que nous louons, racheter du matériel de salage et de déneigement parce que vous êtes de plus en plus nombreux à avoir pris la compétence et on se rend compte, je parle sous le contrôle de Madame le Maire de Servins, que parfois on se lève à Servins avec 10 ou 15 cm de neige quand dans nos communes du plat pays il ne neige pas. Il faut donc qu'on s'équipe de façon un peu plus complémentaire. On va également acheter des tondeuses pour 80 000 € pour l'entretien des terrains de sport, récupérer quelques tondeuses pour le service espace vert, et rééquiper complètement nos élagueurs qui ont du matériel conforme mais vieillissant. C'est un métier précieux et rare, on est content de les avoir et avec du matériel un peu plus moderne ils seront encore plus efficaces qu'ils ne le sont déjà.

On va donc profiter de récupérer notre Centre Technique pour rééquiper et moderniser nos compétences. Tout ça, je vous rassure, est prévu dans le budget, il n'y a pas d'emprunt, que de l'autofinancement. C'est grâce au développement du SIVOM qu'on arrive à se doter d'un certain nombre d'engins et qui dit plus d'engins dit évidemment postes supplémentaires, et vous avez pu voir au tableau des emplois la création de postes notamment à la voirie.

Les deux derniers projets dont je voudrais encore vous parler ne sont pas encore à maturité.

Il y a tout d'abord le transfert de la résidence autonomie Les Sorbiers à Béthune. 60 petites maisons au cœur du Mont Liébaut qui vont être démolies en 2026 dans le cadre de la rénovation urbaine n°2.

Nous sommes en train de travailler avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat pour relocaliser la résidence dans d'autres bâtiments, et avoir une résidence neuve qui sera plus grande, plus moderne et plus adaptée aux personnes âgées et aux usages. Aujourd'hui nous sommes locataires aux Sorbiers, demain nous serons à nouveau locataires d'une nouvelle résidence chez Pas-de-Calais Habitat. Ça ne coûtera donc rien en investissement au SIVOM, c'est une compétence qui ne coûte rien non plus aux communes. Il est important qu'on puisse conserver deux résidences autonomie pour accueillir les personnes âgées de vos communes. Je vous rappelle que nos résidences autonomie sont 100% à l'aide sociale et l'on y accueille des personnes qui n'ont pas forcément les moyens d'aller dans les grandes résidences privées qui se construisent à Béthune ou ailleurs. D'ici la fin de l'année, nous vous présenterons avec le bailleur Pas-de-Calais Habitat, un projet de transfert et donc de réhabilitation-construction d'une nouvelle résidence de 60 logements à Béthune, sans argent ni du SIVOM ni des communes. Il est important que vous puissiez voir et partager ce projet.

Enfin je voudrais vous parler du projet en cours qui nous tient à cœur avec Yvon, celui de légumerie territoriale. Il s'agit de nous doter de notre propre légumerie pour acheter, à terme, des légumes chez des producteurs locaux, les laver, les éplucher, les transformer et les cuisiner en Cuisine Centrale. C'est un projet qui rentre dans le cadre du plan alimentaire territorial de la Communauté d'Agglomération pour lequel on a été labellisé. Techniquement on sait ce qu'on veut faire, on sait combien ça coûte, on sait comment ça pourrait fonctionner, et on est dans une phase de tour de table financier. Nous sommes allés voir la Région, le Département et l'Europe pour obtenir des subventions. Quand nous saurons combien on va mobiliser de subvention, on reviendra vers vous pour vous présenter le projet et sa viabilité. Sachez également que le Département est en train d'enquêter dans ses collèges afin de savoir quels sont les chefs de cuisines des collèges qui achèteraient des légumes et fruits à la légumerie du SIVOM. La Région procède de même dans ses lycées. En effet collèges et lycées sont autonomes dans leurs achats, ce sont les chefs de cuisines qui décident avec les intendants. Il est évident que si on arrivait à créer une légumerie pour les besoins du SIVOM, en ayant également des collèges et lycées comme clients, la rentabilité serait tout autre et ça nous permettrait de la payer encore moins cher puisque la Région et le Département mettraient évidemment la subvention qui va bien en face. Je pense qu'il nous faut encore jusqu'à la fin de l'année minimum pour y voir clair, c'est donc un projet dont nous rediscuterons à l'occasion du budget 2024.

Je voulais vous faire un point sur ces projets d'investissement parce que finalement, l'excédent qu'on vient de valider ensemble va permettre d'en autofinancer une partie.

Nous passons à la délibération 1-13 qui retrace les acquisitions et cessions immobilières de l'année.

1-13 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2022

Conformément aux dispositions de l'article L5211-37 du code général des collectivités territoriales, un bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année au vote de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif.

Dans ce cadre des acquisitions ont été réalisées pour un montant de 139 999,00€.

Après s'être fait présenter le tableau reprenant la liste des acquisitions réalisées sur l'année 2022,

LE COMITÉ SYNDICAL,

PREND ACTE de l'ensemble des acquisitions et cessions réalisées sur l'année 2022.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Est-ce qu'il y a des questions, des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Alain DELANNOY étant excusé, je vais essayer de présenter la délibération 5-01 du Pôle Solidarité Santé.

5-01 SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE – TARIFS HORAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS – EXERCICE 2023

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'objectifs et de Moyens en date du 29 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Pas de Calais, fixant le tarif sur la base des propositions budgétaires du service d'aide et d'accompagnement à domicile, et applicable dès communication au président du SIVOM de la Communauté du Béthunois ;

Vu la circulaire CNAV portant revalorisation des montants des paramètres financiers des prestations d'action sociale ;

Considérant, que le service d'aide et d'accompagnement à domicile bénéficie du renouvellement de l'autorisation du Département, intervenant par arrêté en date du 13 octobre 2022 ;

Considérant la nécessité pour l'équilibre budgétaire du service de déterminer la valeur des prestations fournies :

- *Pour les usagers ne bénéficiant d'aucun accord de prise en charge, le tarif horaire sera celui accordé par le Conseil Départemental.*
- *Pour les usagers disposant d'une aide par un autre organisme financeur que la CARSAT et la CPAM, un ticket modérateur à hauteur de la différence entre le tarif du Conseil Départemental et le tarif de la CNAV sera appliqué.*

Après avis favorables de la commission solidarité santé du 14 mars 2023 et de la commission administration générale planification et finances du 22 mars 2023,

Monsieur le Président invite le comité syndical à appliquer, pour les usagers concernés :

- Dès le 1^{er} janvier 2023, le tarif autorisé selon l'arrêté du Conseil Départemental soit 23.35 € semaine, dimanches et jours fériés.
- Dès le 1^{er} janvier 2023, le tarif de la CNAV soit 25.60 € en semaine et 28,70 € pour les dimanches et jours fériés applicable aux conditions indiquées dans la circulaire.

Pierre-Emmanuel GIBSON :

Il s'agit des tarifs d'un certain nombre de prestations du service d'aide et d'accompagnement à domicile. Tout ça est lié à l'accompagnement du Conseil Départemental et à des financeurs comme la CARSAT et la CPAM. Ce sont des tarifs réglementés qui nécessitent une mise à jour de notre côté.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

Il nous reste à approuver le compte-rendu des décisions prises par le Président. Est-ce qu'il y a des questions sur ce compte-rendu ?

Aucune, je considère donc qu'il est approuvé.

Voilà qui clôt notre comité syndical. Je vous remercie pour votre présence et au nom d'Yvon je vous invite à boire le verre de l'amitié.

Merci à tous et bonne soirée.

Le Président



M. Pierre-Emmanuel GIBSON

Le secrétaire de séance

M. Jean-Marie CARAMIAUX